

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 février 2021

Conseil Municipal du

25 février 2021

Convocation du

18 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt un, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le 18 février deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CALAS Serge, Maire de BEUSTE.

PRÉSENTS : CALAS Serge, CARRASQUET Nadine, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, DOASSANS Philippe, KALVIKOWSKI Kevin, BOISSET Mickaël, BONNEMAZOU Lionel, SILVA Christian, ALZARD Aurore, LECLERE Valérie, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice, LASSALLE Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS :

PROCURATIONS : ESCOUSSE Anne-Laure a donné procuration à CARRASQUET Nadine, MORRISSET Guillaume a donné procuration à KALVIKOWSKI Kevin

SECRETAIRE DE SÉANCE : ALZARD Aurore

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **1) Approbation de la révision du zonage d'assainissement-Commune de BEUSTE**
- **2) Ouverture de crédits en investissement avant vote du budget 2021**
- **3) Amortissements**
- **4) Prise de compétence pour la mise en place d'un Plan local pour insertion et l'emploi (PLIE)**
- **5) Plan de formation**
- **6) Comptes-rendus de commissions**
- **7) Questions diverses**

1) Approbation de la révision du zonage d'assainissement- Commune de BEUSTE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étude diagnostic – schéma directeur a été lancée en 2019 et propose la révision du zonage d'assainissement. Cette étude, émanant de la CCPN, a donné des résultats d'analyse du fonctionnement actuel et une programmation de travaux à élaborer dans les futures années pour améliorer les différents systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la CCPN.

La révision du zonage va donc permettre de prendre en compte le nouveau contour de l'EPCI incluant également deux communes desservies par un réseau d'assainissement que sont les communes de Narcastet et de Lestelle-Bétharram.

Ce zonage devant être soumis à enquête publique comme en 2011, le service eau et assainissement de la CCPN et le bureau d'étude H.E.A., missionnés pour réaliser ce nouveau schéma directeur, proposent la révision du contour du zonage d'assainissement collectif de la commune de BEUSTE.

La CCPN sollicite donc l'avis du Conseil Municipal pour valider ce nouveau contour.

La procédure pour la mise à l'enquête publique et l'approbation de la révision du zonage d'assainissement est la suivante :

- ✓ Accord par délibération des communes concernées ;
- ✓ Arrêté du Président pour mise à l'enquête publique après désignation du commissaire-enquêteur ;
- ✓ Lancement de l'enquête publique sur une période donnée qui donnera les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur ;
- ✓ Approbation de la révision du zonage d'assainissement par la CCPN puis arrêté préfectoral approuvant cette révision.

Oùï, l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal de BEUSTE, à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de BEUSTE, joint en annexe.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) Ouverture de crédits en investissement avant vote du budget 2021 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

| Opération | Libellé – nature de la dépense | Compte | Montant |
|-----------|-----------------------------------|---------|---------|
| 164 | Comptoir mairie | 2135 | 2 421 € |
| 193 | Signalétique d'information locale | 2041512 | 623 € |
| 201 | Génie Civil Telecom | 2041582 | 1 265 € |
| 203 | Renforcement réseaux | 2041582 | 1 083 € |
| 155 | Rénovation éclairage public | 21534 | 2040 € |

| | | | |
|-----|----------------------------------|---------|--------|
| 202 | Effacement enfouissement réseaux | 2041582 | 4726 € |
|-----|----------------------------------|---------|--------|

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations ci-dessus présentées.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

3) Amortissements

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a reçu une facture de la CCPN, d'un montant de 622,08 €, portant sur la signalétique d'information locale.

Ces travaux de signalétique faisant partie du patrimoine de la Commune, il convient de les amortir. Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à deux ans compte tenu de la somme de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE la durée de l'amortissement à deux ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à amortir les travaux à partir de 2021, correspondant à l'année suivant la réception de la signalétique d'information locale communale.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

4) Prise de compétence pour la mise en place d'un Plan local pour insertion et l'emploi (PLIE)

Au sein de ces différents modes d'intervention possibles des collectivités locales en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la CCPN exerce, depuis 2003, une compétence centrée sur :

- ✓ l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (soutien à l'antenne locale de la Mission Locale Pau-Pyrénées)
- ✓ la mise en place avec Pôle Emploi d'un « service de proximité facilitant les demandes d'emploi et un meilleur suivi des demandeurs. »

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une prise de compétence supplémentaire dans ce secteur, avec la mise en place sur son territoire d'un dispositif complémentaire de soutien à l'emploi, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Le PLIE est un dispositif territorial d'animation, d'accompagnement individualisé et de suivi de proximité contribuant à l'emploi durable de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, c'est-à-dire des personnes aux profils les plus éloignés de l'emploi, chômeurs de longue durée notamment.

Cette action en faveur de l'emploi et de l'insertion serait réalisée dans le cadre d'une adhésion au PLIE Béarn-Adour porté par l'Association Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA).

Un ETP annuel serait dédié à l'animation de ce dispositif et de ces actions, localisé sur le territoire, avec versement d'une subvention de 25 000 € par la CCPN à IEBA.

Cette action devra s'inscrire également en cohérence avec les interventions du Service départemental des solidarités et de l'insertion (SDSEI) Est Béarn, dont le périmètre couvre les trois communautés de communes de Nord Est Béarn, de Luys du Béarn et du Pays de Nay.

Par courrier du 17 décembre 2020, la CCPN a saisi les communes afin qu'elles délibèrent sur cette prise de compétence, conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le libellé de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire dans les statuts de la CCPN serait le suivant :

*« Actions en faveur des jeunes et de l'emploi...
...-Mise en place d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). »*

Il appartient donc au Conseil de se prononcer sur ce projet de prise de compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la prise de compétence pour la mise en place d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur le territoire par la CCPN.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5) Plan de formation

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Est Béarn du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 11/12/2020 adopte le plan de formation mutualisé.

ADOPTE le plan de formation mutualisé joint en pièce jointe.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

6) Comptes rendus de commissions

a. Commission économique de la CCPN du 17 février 2021

La commission a abordé la présentation du budget de fonctionnement et présenté les budgets annexes :

- UPPN (Union des professionnels du Pays de Nay) 15000 €
- Réseau de chaleur 5000€
- Rachat du bâtiment des sonnaillles D'Aban 255000 € (90% du coût serait à la charge de la Région)
- Convention SAFER (Société aménagement foncier et établissement rural) 3600 €

Projets :

- 1 : Centre culturel pour coworking (travail en commun)
- 2 : Nouvelle politique locale du commerce
- 3 : Filière bois (Réseau chaleur pour exploitation de la forêt)
- 4 : Energies renouvelables (méthanisation)
- 5 : Projets agricoles : transmission des exploitations, pénurie de main d'œuvre.

Budgets annexes :

1 : PAE Montplaisir (Programme Aménagement Ensemble) : Il est déjà commercialisé, projet d'extension de quatre hectares sur Bénéjacq et quatre hectares sur Coarraze. 50000 € d'honoraires sont prévus pour 2021.

Un projet d'installation de Centrakor est en cours sur des terrains mitoyens pour la Zone Activités Coarraze.

2 : Zone d'activités Clément ADER : pas d'enjeu de commercialisation seuls des travaux d'entretien sont à prévoir.

3 : AEROPOLIS : Des terrains d'une superficie de 15 Hectares sont disponibles à la vente pour un prix de 40 € et 32 € du mètre carré.

Cessions à la SAFER de terrains agricoles.

Projet d'Animation AEROPOLIS et Technocentre. Relance de l'association syndicale libre pour la gestion de la conciergerie, vestiaires extérieurs (sport) et autres services.

Déménagement du service économique de la CCPN sur AEROPOLIS.

Lancement d'études stratégiques d'animation du pôle.

4 : BAUDREIX : cessions de bâtiments au prix de 775 000 €

5 : ASSON : aménagement Zone d'activités en 2021.

6 : Zone d'activités Coarraze derrière le magasin Point vert, deux terrains sont proposés à la vente.

En raison de la crise sanitaire les commerces se trouvent en situation difficile et survivent grâce aux aides de l'Etat.

- Aéronautique.

Cette importante filière dans le territoire est très impactée par la crise sanitaire, elle survit grâce aux soutiens de l'Etat. Cette baisse de chiffre d'affaires génère une perte de recettes pour la CCPN.

- UPPN (Union des Professionnels en Pays de NAY) :

Changement de Président, ainsi que des licenciements de salariés. Souhaite faire évoluer le programme d'action nécessitant un avenant à la convention.

Le budget est révisé à hauteur de 15000 € et les subventions seront versées à l'avenir sur présentation des factures.

- Les Chaussures du SOULOR :

Le coût total du projet est de 215984 €. La **Communauté de communes du Pays de Nay** y participera à hauteur de 15000 €.

- Le réseau chaleur (entre Nayeo et l'espace rugby)

Le coût serait équivalent à celui d'aujourd'hui, mais plus tourné vers des énergies renouvelables et l'abandon des énergies fossiles.

Investissement direct vers les propriétaires des forêts (dont mairies) pour un montant de 67000 €.

Si le projet se concrétise, il sera transféré au SDEPA après la réalisation d'études.

- La signalétique :

Supplément au contrat 70000 €. Les mises à jour et l'entretien de l'existant sont estimés à 20000 €

La question se pose sur la prise en charge de cette somme supplémentaire étant précisé que le remplacement d'une lame de signalétique s'élève à 100 €.

- Les zones de revitalisation rurale :

FERRIERES, ARBEOST LABATMALE, SAINT VINCENT.

Des aides à finalités régionales (Bordes, Assat, Narcastet)

Il y aura la possibilité d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises sur délibération de la CCPN, ainsi que la taxe sur les bénéfices.

Une réflexion est à engager avec la Commission Finances.

b. Commission Ressource Humaines :

A l'ordre du jour de cette commission figuraient les DOB (Débats d'Orientations Budgétaires) grandes lignes générales et par services ainsi que la feuille de route 2021.

DOB – Grandes lignes RH

- Conséquences et impacts de la crise sanitaire
- Orientations structurantes : études sur les besoins nouveaux et questionnement de l'évolution des politiques publiques.
- Mise en œuvre des mesures réglementaires 2021 : PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), DSN (Déclaration Sociale Nominative), Loi TFP(Transformation Fonction Publique) qui instaure pour chaque commission des LDG(Lignes directrices de gestion comprenant un volet sur la stratégie pluriannuelle du pilotage des Ressources humaines et un volet sur la

promotion et la valorisation des parcours professionnels et enfin la mise en place du RIFSEEP nouvel outil indemnitaire qui remplace la plupart des primes et des indemnités existantes au sein de la FPT(Fonction publique territoriale).

- Veille organisationnelle = télétravail, absentéisme, temps de travail, transmission du savoir.

Projets 2021 :

Services en restructuration.

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
- Déchets
- Economie

Pour ces trois services :

Création de postes soit temporaire, type VTA (Volontariat territorial en administration).

Soit stagiaire, soit CDD, soit permanent.

Seront également examinés au cours de l'année en fonction des besoins des créations de postes au sein des services Culture, Espace de vie sociale, Informatique et une adéquation des services supports (Moyens généraux- Bâtiments – Finances – RH) sera réalisée.

7) QUESTIONS DIVERSES

City-stade :

Dans le cadre du projet de création d'un city stade, la Commune a sollicité une subvention d'une part auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires Ruraux) et d'autre part auprès du Département.

Voirie :

Rue de la Croix de Mirot. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour une réfection en enrobé de cette voie

Frelons asiatiques :

La campagne de piégeage a débuté et à ce jour les dispositifs ont été mis en place.

Lutte contre les moustiques :

Une campagne de sensibilisation à la lutte contre les moustiques tigres a été lancée par voie d'affichage et de diffusion sur le site internet de la Commune, Facebook et Intramuros.

La séance a été levée à 20h15

**Le Maire,
Serge CALAS**

| | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------|--|
| CALAS Serge | | CARRASQUET Nadine | |
| MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude | | DOASSANS Philippe | |
| MORISSET Guillaume | | KALVIKOWSKI Kévin | |
| BOISSET Mickaël | | BONNEMAZOU Lionel | |
| SILVA Christian | | ESCOUSSE Anne- Laure | |
| ALZARD Aurore | | LECLÈRE Valérie | |
| CELLE Sonia | | CHARBONNEL Patrice | |
| LASSALLE Stéphane | | | |